

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

8/2 - AVANCES SUR LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – MONITORAT
TECHNIQUE ET ALSH 2018 – ASSOCIATIONS

Afin de permettre aux associations de disposer d'un fond de roulement en début d'année, il est proposé au conseil municipal de verser aux associations qui en ont fait la demande, une avance sur subvention en fonction du montant des subventions perçues en 2017. Ces avances seront décomptées des prochaines subventions ou acomptes de subventions versés à chacune de ces associations.

A. Subventions de fonctionnement

Il est proposé au conseil municipal de verser aux associations concernées une avance sur subvention à hauteur de 50 % du montant de la subvention nette de fonctionnement perçu en 2017.

Pour l'année 2018, les montants des avances proposées sont les suivants :

Bénéficiaires	Montants en €
Améthyste	75
Association Historique	250
Babelle (Théâtre)	125
(La) Cabane dans les arbres	500
CADLM	750
Caramel	40 500
Centre social Imagine	42 750
Centre social Imagine contrat enfance	300
Centre social Imagine animation globale	32 500
CESAM	300
CLCV	600
Colombie en Nord	125
Danse Expression	115
Eugénies	85
Harmonie Municipale	10100
Jazz à Mons en Baroeul	75
Mieux vivre aux Anémones	75
Mons entraide	933
Mons Promotion Culture	55
Mons Secourisme	1075
Mons Vacances	650
Nord Madame	190
Polymuse	75
Prim'enfance	150

Promesse	650
Quatre Saisons	175
Saveurs du Marché	500
Si Tuenda Gospel	100
Upercut	750
Yezidis	75
TOTAL	134 603

Ces dépenses seront imputées à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574

B. Acomptes aux associations bénéficiant de subventions dans le cadre du monitorat technique

Il est proposé au conseil municipal de verser une avance sur subvention à hauteur d'un tiers du montant des subventions perçues en 2017 dans le cadre du monitorat technique. Les associations concernées par ce dispositif transmettent mensuellement leurs dossiers permettant le calcul de la subvention. Ce dispositif permet de proposer aux Monsois des activités encadrées et accessibles.

Pour l'année 2018, les montants des acomptes sur subventions proposés sont les suivants :

Bénéficiaires	Montants en €	Objet
Babelle	250	Cours de théâtre
CADLM	2333	Fitness
Centre social Imagine	2333	Accompagnement à la scolarité
Danse Expression	2700	Cours de danse
La cabane dans les arbres	2403	Activités parents-enfants
Prim'enfance	116	Eveil aux livres
TOTAL	10 135	

Ces dépenses seront imputées à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574.

C. Acomptes aux associations bénéficiant de subventions dans le cadre des accueils collectifs de mineurs

La Ville participe, depuis de nombreuses années, au financement des activités de type « accueils collectifs de mineurs » organisées par les associations monsoises « Caramel », Centre Social « Imagine », « Mons Vacances » et « Promesse », en direction des jeunes de 3 à 18 ans.

Ces subventions seront versées au fur et à mesure de la présentation, par les associations concernées, des justificatifs nécessaires (états de présence des participants, nombre de journées, de demi-journées ou d'heures de fonctionnement) suivant les barèmes fixés par le conseil municipal lors de sa séance du 17 décembre 2012.

Il est proposé au conseil municipal de verser un acompte de subvention à hauteur d'un tiers du montant des subventions 2017 dans le cadre des accueils collectifs de mineurs, à savoir :

- 7 166 € pour l'association « Promesse », correspondant à ses activités d'accueil de loisirs périscolaires et du mercredi,
- 8 333 € pour le Centre Social « Imagine », au titre de ses activités d'accueil de loisirs enfants et adolescents du mercredi, du samedi et des vacances scolaires,
- 8 152 € pour l'association « Caramel » au titre de ses activités d'accueil de loisirs périscolaires, du mercredi, du samedi et des vacances scolaires,
- 15 045,00 € pour l'association « Mons Vacances » au titre de ses activités d'accueil de loisirs lors des vacances scolaires.

Pour ces associations, les dépenses seront imputées à l'article fonctionnel 92421 compte nature 6574.

Il est également proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention à hauteur d'un tiers de la subvention 2017 correspondant à :

- 1 025 € pour le Centre Social Imagine dans l'encadrement des NAP. Le versement de cette subvention sera opéré au fur et à mesure de la présentation des documents attestant la bonne tenue de l'activité. Cette dépense sera imputée à l'article fonctionnel 92255 et au compte nature 6574.
- 5 424 € au Comité des Œuvres Sociales de la Ville. Cette dépense sera imputée à l'article fonctionnel 92020, compte nature 6574.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager ces dépenses et les imputer aux articles fonctionnels et compte nature correspondants du budget de l'exercice 2018.